

FCP INNOVATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Novembre 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INNOVATION» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.347.303, un actif net de D : 1.341.705 et un bénéfice de D : 13.421 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INNOVATION» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INNOVATION», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 15.880 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une plus value de D : 3.380.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>1 079 626</u>
Actions et droits rattachés		1 018 822
Titres des Organismes de Placement Collectif		60 804
Placements monétaires et disponibilités		<u>267 677</u>
Disponibilités		267 677
TOTAL ACTIF		<u>1 347 303</u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	3 156
Autres créditeurs divers	6	2 442
TOTAL PASSIF		<u>5 598</u>
ACTIF NET		
Capital	7	1 312 377
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		29 328
ACTIF NET		<u>1 341 705</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 347 303</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	<u>26 748</u>
Dividendes		26 748
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>26 748</u>
Charges de gestion des placements	9	(7 670)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>19 078</u>
Autres charges	10	(3 357)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>15 721</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		13 607
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>29 328</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(13 607)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(9 704)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		11 971
Frais de négociation de titres		(4 567)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>13 421</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

*Exercice clos le
31 décembre 2015*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>13 421</u>
Résultat d'exploitation	15 721
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 704)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 971
Frais de négociation de titres	(4 567)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 228 284</u>
Souscriptions	
- Capital	1 194 800
- Régularisation des sommes non distribuables	19 877
- Régularisation des sommes distribuables	13 607
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>1 241 705</u></u>
ACTIF NET	
En début d'exercice (capital initial)	100 000
En fin d'exercice	1 341 705
NOMBRE DE PARTS	
En début d'exercice	1 000
En fin d'exercice	12 948
VALEUR LIQUIDATIVE	<u><u>103,623</u></u>
TAUX DE RENDEMENT	<u><u>3,62%</u></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la STB et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 1.079.626 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		1 028 015	1 018 822	75,93%
ASSAD	14 000	75 515	73 906	5,51%
ATB	10 000	44 525	41 970	3,13%
ATL	16 500	45 668	46 613	3,47%
BNA	5 000	60 346	55 290	4,12%
ATTIJARI BANK	4 800	122 093	115 339	8,60%
BT	4 550	44 786	40 950	3,05%
CARTHAGE CEMENT	50 000	78 183	66 650	4,97%
CIL	4 000	56 737	58 576	4,37%
CITY CARS	6 000	78 283	79 818	5,95%
EURO-CYCLES	2 900	80 281	98 997	7,38%
SAH	5 000	50 769	48 520	3,62%
SFBT	5 300	124 279	118 455	8,83%
TUNIS RE	6 500	53 808	58 175	4,34%
UADH	2 939	19 105	21 267	1,59%
UIB	6 000	93 637	94 296	7,03%
Titres des Organismes de Placement Collectif		61 315	60 804	4,53%
SICAV Epargnant	591	61 315	60 804	4,53%
TOTAL		1 089 330	1 079 626	80,47%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			80,13%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions cotés	1 164 631		1 164 631	
Titres OPCVM	528 119		528 119	
Cessions de l'exercice				
Actions cotés	(136 616)		(136 616)	17 299
Titres OPCVM	(466 804)		(466 804)	(5 328)
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		(9 704)	(9 704)	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2015</u>	1 089 330	(9 704)	1 079 626	11 971

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 3.156 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	2 861
Rémunération du dépositaire	295
Total	3 156

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.442 et s'analyse comme suit :

Rémunération du commissaire aux comptes	2 343
Redevance du CMF	99
Total	2 442

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	1 194 800
Nombre de parts émises	11 948
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 704)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11 971
Régularisation des sommes non distribuables	19 877
Frais de négociation de titres	(4 567)

Capital au 31-12-2015

Montant	1 312 377
Nombre de parts	12 948
Nombre de copropriétaires	11

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 26.748 et se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2015
<u>Dividendes</u>	
- Actions cotées	9 104
- Titres OPCVM	17 644
TOTAL	26 748

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 7.670 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	6 973
Rémunération du dépositaire	697
Total	7 670

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 3.357 pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Redevance CMF	591
Honoraires commissaire aux comptes	2 342
Services bancaires	68
Autres	356
Total	<u>3 357</u>

Note 11 : Autres informations

11.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	2,066
Charges de gestion des placements	(0,592)
Revenus net des placements	<u>1,473</u>
Autres charges	(0,259)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,214</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,051
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,265</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,749)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,925
Frais de négociation de titres	(0,353)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(0,178)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>1,037</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(0,178)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	1,535
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>1,358</u>
Valeur liquidative	103,623

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,22%

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.